

Que faut-il faire?

IMMEDIATEMENT

Étapes



Effectuer les premiers gestes

Peau

- Ne pas faire saigner
- Puis nettoyage à l'eau et au savon puis rinçage de la zone lésée
- Puis antiseptie locale (Dakin ou Bétadine dermique) **pendant 10 minutes**

Muqueuses

- Lavage à l'eau ou au sérum physiologique **pendant 10 minutes**

Œil

- Lavage à l'eau ou au sérum physiologique **pendant 10 minutes**

1

DANS L'HEURE



Soit contacter le médecin ou l'établissement référent déterminé par l'employeur conformément au protocole établi

- Il recherche les renseignements médicaux et les sérologies de la personne source
- Il évalue les risques infectieux (VIH, VHB, VHC au moins)
- Il administre, si nécessaire, le plus tôt possible et **dans les 4 heures maximum** le traitement spécifique (au-delà de ce délai, l'efficacité du traitement pour le VIH n'est pas assurée)
- Il rédige le certificat médical initial
- Il prescrit le premier bilan biologique de la victime

Nom :

Tel. :

2



Soit contacter le CHU de Montpellier

- de 8h30 à 17h le **Service infectiologie (MIT)** (du lundi au vendredi)
- ou bien le **Service des urgences**

MIT : **04.67.33.77.14**

Urgences : **04.67.33.80.06**

DANS LES 24 HEURES



Contacteur l'employeur pour

- la déclaration de l'accident de travail
- le signalement au CHSCT pour enquête
- l'information de l'AES au médecin du travail

3